



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
Séance du 07 octobre 2016

153 Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98

Mail : mairie.quintigny@orange.fr

Date de convocation : 30 septembre 2016

Présents : Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Monique CLAVIER, Nathalie FORTIN.
Mrs Yves MOINE, Frédéric LAMY, Alban GENOUD, Fabrice HENRY, Jean-Paul MARTIN, Marc LOUREAU.

Absents excusés : Mr Eric MOUREZ, pouvoir donné à Mr Yves MOINE

Absents :

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal ; Mme Nathalie FORTIN ayant obtenue la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

APPROBATION :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil en date du 2 septembre 2016.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

POINT SUR LES DECISIONS DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX :

- Une lettre recommandée avec AR a été envoyée à Mr BONNE l'informant de la non-conformité d'accès pour les maisons situées n° 28 et n° 30 chemin de la Feuillée.
- La Préfecture a émis une remarque sur un permis de construire déposé en mairie par rapport au règlement du PLU ; cette dernière, n'a finalement pas donné suite.
- Mr BAUD a été contacté pour l'achat de la parcelle qui appartient à la commune, nous sommes en attente de sa réponse.
- Les rythmes scolaires pour l'école de l'Etoile ont un coût total de 14 734.87 €, la part de Quintigny, quant à elle, s'élève à 3 487.11 €.

FINANCEMENT RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté) :

Suite aux renseignements pris par Mr le Maire, l'école de l'Etoile se trouve sur le secteur du RASED Lons Sud, par conséquent, la commune de Quintigny n'a aucune raison de payer une quelconque participation au RASED de Bletterans.

VOTE : Pour 0 – Contre 11 – Abstention 0

INDEMNITE DE Mr REMY :

Mr REMY a exercé la charge de percepteur du 15 mars au 15 juillet 2016 (pendant l'arrêt maladie de Mme Patricia TREFFOT). A ce titre, il peut bénéficier de l'indemnité de conseil, que les communes accordent aux percepteurs.

Le Conseil municipal décide de lui donner 50 % de l'indemnité.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

ADHESION AUX SERVICES MUTUALISES DU SERVICE INFORMATIQUE ET TIC DU SIDEC :

Nous avons dû reprendre une nouvelle délibération, valable 6 ans, et signer une convention afin de bénéficier des prestations fournies par le SIDEC.

Pour l'année 2016, cela représente un coût financier de 2 360.00 €.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 1

CABINE TELEPHONIQUE :

D'ici le 31 décembre 2017, la Société « Orange » va procéder à la dépose, sur l'ensemble du territoire, des 39 539 publiphones. Notre commune est concernée, de ce fait, nous avons reçu une lettre recommandée dans laquelle on nous informait que la cabine téléphonique (n'étant à ce jour plus d'aucune utilité) serait enlevée dans cette période citée.

VOTE : Pour 11- Contre 0 – Abstention 0

AFFOUAGE :

Affouage 2016-2017 : Le partage aura lieu le samedi 29 octobre 2016 par les garants. Les affouagistes pourront s'inscrire jusqu'au 21 octobre 2016 inclus. Quant à la distribution des feux de bois, elle se déroulera le mercredi 2 novembre 2016.

Délibération « Destinations des coupes » 2017-2018 : La parcelle n° 33 sera à couper, les parcelles n° 25 et n° 31 sont ajournées.

La parcelle n° 33 fera l'objet d'une vente en bloc (grumes au bord de la route).

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

Au bois de Saint-Georges, des personnes malveillantes et peu concernées par la protection de l'environnement se sont autorisées à déposer des déchets en bord de route. Afin de ne pas inciter d'autres personnes à en faire autant, Mr le Maire les a ramassés et emmenés à la déchetterie de Bletterans.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRESSE-REVERMONT » :

Pour pouvoir fusionner au 1^{er} janvier 2017 avec les Côteaux-de-Seille, nous devons au préalable voter les statuts de « Bresse-Revermont ».

L'impasse de l'Hermaire vient d'être terminée. Quant au chemin de Paradis, seul le début de la route sera refait.

COMPTE-RENDUS DIVERSES REUNIONS :

SIDEC : La baisse de la facture d'électricité sera moindre cette année, dans la mesure où les taxes ont augmenté.

SIVOS Etoile – Quintigny – Saint-Didier : L'école maternelle et l'école primaire avaient besoin d'une personne supplémentaire pour venir en aide aux institutrices au vu d'un effectif d'enfants plus élevé. Une personne vient d'être embauchée à raison de 2 heures par jour.

QUESTIONS DIVERSES :

- Les anciens combattants se réuniront à Quintigny le 21 octobre 2016 et déposeront une gerbe au Monument aux Morts.
- Chaque année, Monsieur le Maire reçoit de la part de certaines administrations une liste d'impayés qui concernent quelques familles de Quintigny.
- Le SICTOM procède à quelques changements dans le tri « poubelle bleue ». Dorénavant, les barquettes d'aliments ainsi que les pots de yaourts devront être mis dans la poubelle bleue.
- Il a été décidé que les fleurs resteront encore en place. La « Commission Fleurs » verra à la fin du mois d'octobre la date à laquelle nous procéderons au rangement des jardinières.
- La somme allouée aux jouets de Noël est de 22.00 € pour tous les enfants résidants dans la commune et ayant moins de 10 ans.
- Le repas du Conseil et des Anciens aura lieu le Samedi 10 décembre 2016.
- Question : Où en est le Plan Local d'Urbanisme ? Le contrat suit son cours.
- Question : Est-il possible de déposer des petites annonces de service sur le site de Quintigny ? Sous quelle rubrique ? Qui peut déposer une annonce ?
Par exemple : un jeune pourrait déposer une annonce pour proposer de faire de baby-sitting.
- Salle de convivialité : il faut absolument demander aux locataires d'inciter leurs invités à se garer sur le parking du bas pour des questions de sécurité.
Question : Ne devrait-on pas prolonger l'éclairage public jusqu'à 1h du matin par mesure de sécurité également, dans la mesure où la salle est souvent louée le samedi soir.

La séance est levée à 22h37

Vu pour être affiché le 12 octobre 2016, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 12 octobre 2016

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance

Nathalie FORTIN

Le Maire,

Yves MOINE